



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



AVRIL 2012
NUMERO SPECIAL N° 20



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

<i>DIRM : DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD</i>	2
<i>Arrêté n°63/2012 du 26 avril 2012 portant fermeture de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Beauguillot - département de la Manche)</i>	2

Dirm : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Arrêté n°63/2012 du 26 avril 2012 portant fermeture de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Beauguillot - département de la Manche)

Art. 1 : La pêche des coques est interdite à compter du vendredi 27 avril 2012 sur le gisement de Beauguillot, délimité au nord par le parallèle passant par le point d'accès à la côte de la D 913 (musée Utah Beach), à l'Est par le 0 des cartes et au Sud par le taret des Essarts.

Art. 2 : Les dispositions des arrêtés préfectoraux n° 42/2012 du 30 mars 2012 et n° 57/2012 du 12 avril 2012 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Beauguillot - département de la Manche) sont abrogées.

Art. 3 : Le directeur interrégional de la Mer Manche-Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté. qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet de la région Haute-Normandie et par subdélégation, L'adjoint du directeur interrégional de la Mer : Patrick SANLAVILLE.

